



Département du Nord

Ville de COQUELLES

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le

08/10/2026
ID : 062-266202399-20261006-ARR2026_233-AI

Le 6 Octobre 2026,

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°233/2026 DE FIN DE FONCTIONS D'UNE
MANDATAIRE SUPPLÉANTE DE LA RÉGIE DE RECETTES POUR LES
SORTIES DU CCAS N°20619**

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Coquelles,

Vu les articles R1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avance et des régies de recettes et d'avance des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;

Vu l'arrêté municipal du 3 Juin 2015 instituant une régie de recettes pour les sorties du CCAS ;

Vu l'arrêté municipal du 19 Février 2020 qui annule et remplace l'arrêté du 3 Juin 2015 instituant une régie de recettes pour les sorties du CCAS ;

Vu l'arrêté municipal n°191/2024 du 1^{er} Octobre 2024 qui annule et remplace l'arrêté municipal du 19 Février 2020 instituant une régie de recettes pour les sorties du CCAS ;

Vu l'arrêté municipal n°254/2024 du 20 Décembre 2024 qui annule et remplace l'arrêté municipal n°191/2024 du 1^{er} Octobre 2024 instituant une régie de recettes pour les sorties du CCAS ;

Vu l'arrêté municipal du 3 juin 2015 portant nomination d'un régisseur titulaire et d'un mandataire (régie de recettes) ;

Vu l'arrêté municipal du 19 Février 2020 portant nomination d'un régisseur titulaire et d'un mandataire d'une régie de recettes pour les sorties du CCAS qui annule et remplace l'arrêté municipal du 3 Juin 2015 ;

Vu l'arrêté municipal modificatif n°205/2022 du 2 Décembre 2022 portant nomination d'un régisseur titulaire et d'un mandataire d'une régie de recettes pour les sorties du CCAS ;

Considérant l'indisponibilité pour convenance personnelle de l'intéressée ;

Considérant qu'il convient de formaliser la fin des fonctions de l'intéressée en qualité de mandataire suppléante de ladite régie ;

Vu l'avis conforme du comptable public en date du 6 Octobre 2026 ;

ARRETE

Article 1 : A compter de ce jour, il est mis fin aux fonctions de Madame Yvette SELINGUE, mandataire suppléante de la régie de recettes n°20619 pour les sorties du CCAS.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le 08/10/2026 *SLOW*

ID : 062-266202399-20261006-ARR2026_233-AI

Article 2 : Le Président et le comptable public assignataire du CCAS de Coquelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Le Président du CCAS,



Michel Hamy
Michel HAMY.

La mandataire suppléante,

Yvette SELINGUE.

Yvette Selingue